



**Information relayée par le site [actucameroun](http://actucameroun.com), il s'agit d'un homme de 67 ans mort dans une formation hospitalière à Douala. Ce qui va à l'encontre des mesures sur la gratuité prescrite par le gouvernement en pareille circonstance.**

On n'en finit plus de voir de telles histoires en cette période trouble. En effet, après le décès du concerné, la famille a voulu avoir accès au corps et a donc contacté le numéro prévu à cet effet. Mais à leur grande surprise, il leur est réclamé une somme de 200 000 francs cfa pour avoir accès au corps.

En réalité, le gouvernement a mis sur pied avec les mairies un mécanisme pour la prise en charge de l'enterrement des corps de personnes atteintes de covid-19. Une situation qui vient encore créer la polémique face aux recommandations du ministre de la santé publique.

Nous y reviendrons